

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: Syndicat d'alpage d'Assens en liquidation, Assens
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale
3.

Date de la décision: 24.02.2006
4.

Echéance de préavis des créances: **11.05.2007**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
Jean-Luc Pichonnaz et Cédric Despont, liquidateurs, p.a.
Jean-Luc Pichonnaz, Chemin de Livoey 1, 1042 Assens
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Art. 745 CO.

Jean-Luc Pichonnaz
1042 Assens
(03875504)